

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 9950

CIRCULATION INTERDITE RUE DE L'ERMITAGE
TRAVAUX DE CHARPENTE A L'EHPAD ST-HILAIRE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'entreprise CONCEPT STRUCTURE BOIS à Campagne-lès-Wardrecques qui va procéder à des travaux de charpente à l'Ehpad St-Hilaire rue de l'Ermitage

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier.

ARRETE

Art 1 : La circulation sera interdite rue de l'Ermitage du 09/10/2023 au 13/10/2023, uniquement pendant les phases travaux nécessitant l'occupation temporaire de la chaussée.

Art 2 : L'entreprise s'assurera de la pose de panneaux de signalisation au croisement de la rue de l'Ermitage avec la Grand Place et au croisement avec le chemin de l'Aa.

Art 3 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La société CONCEPT STRUCTURE BOIS
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire des transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 06/10/2023

Le Maire.



POUR COPIE CONFORME

Le Maire,


Daniel DESCHODT.